



USEE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 PARIS LA DEFENSE Cedex

Compte-rendu de la réunion DRH/Syndicats sur le transfert des parcs, le 29 octobre 09

Cette réunion est présidée par Monsieur MALFILATRE Sous Directeur.

Pour la CFDT, participaient à cette réunion : Pascal BLANDEL (56), Francis HIESIGER (SN Strasbourg) , Rémi HUTINET (52) , Patrick GROSROYAT (USEE/CFDT).

Ordre du jour : Suite à la parution de la loi, le 26 octobre 2009, l'administration a réuni les OS sur le décret d'intégration, le périmètre et l'implantation des CC/OPA.

Nous l'avons déjà dit dans notre déclaration préalable du 2 octobre 2009, nous le réaffirmons : **le transfert des Parcs et des personnels au 1er janvier 2010 se fait dans des conditions inacceptables !**

Les personnels sont transférés aux collectivités territoriales ou dans les services de l'État sans aucun élément d'appréciations, sans aucune garantie collective et individuelle. Cette déclaration en début de réunion et l'absence de réponses circonstanciées de la part de l'administration, qui semblait surprise par nos demandes de clarifications, a conduit l'intersyndicale CFDT/CGT/FO à demander une suspension de séance.

Au retour, nous avons énoncé nos exigences à savoir :

- Un état des lieux des personnels transférés, avec un vade-mecum de la position sur laquelle se trouvent les agents « mis à disposition », leurs droits sociaux, syndicaux, etc.
- La mise en place d'un cadre national de garanties dans le cadre de la mobilité.
- La garantie du maintien de la rémunération globale avec l'établissement des fiches salariales (**comme pour leurs collègues des routes**).

L'administration prise de court s'est engagée sur cette démarche et propose de nous rencontrer de nouveau le 16 novembre 2009.

Décret d'intégration

Le décret proposé par le MEEDDM est, pour nous, une surprise et ne respecte pas les débats parlementaires. Les sénateurs et les députés ont proposé une intégration dans la fonction publique territoriale en ayant connaissance du tableau d'homologie que nous connaissons. **Ce dernier était** intégré au rapport du Sénat qui déroule une intégration du 1er au dernier grade de la catégorie C à la catégorie A.

Le fait de renvoyer à partir du niveau de contremaître pour l'accès à la catégorie A, sur proposition de la collectivité, à une commission nationale où les Organisations Syndicales sont absentes est un vrai barrage à l'intégration des ces agents.

Le risque est grand qu'ils se retrouvent avec une proposition en catégorie B, avec une indemnité compensatrice importante (*) qui plombera leur déroulement de carrière.

(*) Indemnité compensatrice :

Contrairement à nos collègues de l'exploitation des routes qui se sont vus rédiger des fiches salariales qui prenaient en compte tout ce qui faisait leur rémunération (salaires + primes

statutaires + primes sur service fait) avec une " photo " sur 3 ans qui a établi une moyenne, on nous annonce dans le texte que pour les OPA, la prime compensatoire ne prendra pas en compte les primes sur le service fait (astreinte; H.S) !

Où est le déroulement de carrière attractif prôné par notre ministre d'état ?

De même, il faudra être vigilant pour que l'intégration en catégorie B ne se fasse pas a minima en bloquant les perspectives de déroulement de carrière et imposant là aussi une indemnité compensatrice conséquente.

Les trois organisations syndicales demandent le retrait de cette commission nationale d'intégration et exigent un tableau plus précis concernant l'intégration en C et en B, sur les perspectives, le déroulement de carrière, etc.

CC/OPA

Le mandat des représentants en CC/OPA a été prorogé d'un an, ce qui nous amène en mai 2010. l'administration nous propose de modifier le périmètre des CC/OPA pour tenir compte de l'évolution des services et du positionnement des OPA.

Le choix proposé est de maintenir l'échelon départemental en créant des CC/OPA dans les DDT, ou de tout ramener au niveau des DREAL ou de créer des CC/OPA dans les DIR, les DIRM, de maintenir les CC/OPA dans les services de Navigation, le SNIA, le CETE de l'Ouest, le CETMEF ou le CNPS.

La première approche de la CFDT est de conserver pendant la phase d'intégration soit jusqu'en 2013, une présence territoriale au niveau des DDT puis en 2013 (où nous aurons une vision plus précise du nombre d'OPA restant, après intégration) de rejoindre le niveau régional au sein des DREAL.

Nous demandons à l'administration un état des lieux, une prospective la plus fine possible de l'évolution et la localisation des postes d'OPA après transfert en 2010 et en 2011 pour affiner notre réflexion.

Catégoriel

Nous rappelons le courrier de Monsieur le Secrétaire Général en date du 25 septembre 2009 sur la revalorisation du pied de grille et la revalorisation du régime indemnitaire (prime de métier et prime de rendement) pour 2009.

Ainsi que les engagements faits aux OPA depuis de nombreuses années sur l'évolution globale de la grille des classifications, la prime d'ancienneté etc., promesses à ce jour restées sans réponse.

La réaction de l'administration qui indique que seule est prévue la revalorisation du pied de grille pour tenir compte de l'évolution du SMIC laisse penser qu'il est peu probable que les engagements du SG soient tenus.

Une fois de plus, on nous balade !

Les trois organisations syndicales ont décidé de se rencontrer le 17 novembre pour envisager ensemble les moyens d'actions pour faire avancer nos revendications.

Prochaine réunion avec l'administration le 16 novembre.

Soyez prêts à vous mobiliser !!!